Communiqué de presse

Paris, le 6 juillet 2018





Direction de l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Paris

Monsieur Jean-Marc BUSTAMANTE a été nommé directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Paris par décret du 10 septembre 2015, pour un mandat d'une durée de trois ans, jusqu'au 9 septembre 2018.

Malgré des avancées significatives et des projets structurants (situation financière de l'école saine, création d'une classe préparatoire intégrée, labellisation Musée de France) le climat social au sein de l'école s'est largement dégradé au cours des derniers mois, les tensions s'étant cristallisées autour de la question de la prise en compte par le directeur des violences sexuelles et sexistes au sein de l'établissement.

Le climat est tel que, lors de la soirée de vernissage de l'exposition des diplômés, le 28 juin, Jean-Marc BUSTAMANTE a été victime d'actes inacceptables de la part de plusieurs étudiants, le directeur ayant en effet été enfariné. Le ministère de la Culture tient à préciser que, si l'expression d'un désaccord est légitime et le signalement de faits de harcèlement est un devoir, la manière dont certains étudiants se sont comportés est inadmissible et doit être sanctionnée.

Indépendamment de ce regrettable événement, il est apparu que l'ampleur des sujets à traiter au sein de l'école, la nécessité d'un nouveau projet d'établissement fédérateur et mobilisateur pour l'ensemble des équipes, demandent un temps que l'actuel directeur ne pourrait pas y consacrer, son mandat de directeur prenant fin en septembre 2018, comme cela lui a été signifié par un courrier daté du 28 mars 2018, et alors qu'il ne pourrait être prolongé au-delà de sa date de départ à la retraite en mars 2019.

Le ministère de la Culture est très attentif aux sujets d'enseignement supérieur et a à cœur le bon fonctionnement de ses établissements d'enseignement supérieur de la culture, leur rayonnement et leur place au sein de l'enseignement supérieur national et international, la prise en compte des conditions de vie étudiante et de travail des personnels. Il a donc été décidé de lancer sans délai le recrutement de la future directrice ou du futur directeur.